



Convocation	09/04/19	Délégués en exercice	47	Présents	34
Affichage	17/04/19	Votants	44	Procurations	10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2019 À 18h00

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2019/046

**Équipements sportifs d'intérêt communautaire - Équipements sportifs d'intérêt communautaire -
Équipements aquatiques - Révision des tarifs**

Étaient présents :

AUSSILLON : Bernard ESCUDIER, Didier HOULÈS, Dominique PETIT,
BOISSEZON : Jacqueline CABROL,
CASTRES : Pascal BUGIS, Brigitte LAQUAIS, Nathalie de VILLENEUVE, Arnaud BOUSQUET, Michel SABLAYROLLES, Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, Pierre FABRE, Geneviève AMEN, Jean-Pierre PARIS, Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, Henri PISTRE, Géraldine ROUQUETTE, Jean-Paul PILOZ, Boukil HAMRIA, Sabrina REFFÉ,
CAUCALIÈRES : Yohan ZIEGLER,
LABRUGUIÈRE : Jean-Louis CABANAC, Marie-Dominique PESTRE-SURLES,
LAGARRIGUE : Vincent COLOM,
MAZAMET : Olivier FABRE, Michel MARTIN, Janine BARENS, Laurent MONNIER, Philippe BANCAL,
NAVÈS : Marc COUSINIÉ,
NOAILHAC : Jean-Louis GAU,
PAYRIN-AUGMONTEL : Alain VAUTE,
PONT DE L'ARN : Bernard CABANES,
SAINT-AMANS-SOULT : Daniel VIAELLE,
VALDURENQUE : Jean-Louis BATTUT,

Étaient représentés :

AIGUEFONDE : Vincent GAREL donne procuration à Yohan ZIEGLER,
CASTRES : Xavier BORIES donne procuration à Pierre FABRE, Nathalie DE SAN NICOLAS donne procuration à Sabrina REFFÉ, Philippe LEROUX donne procuration à Pascal BUGIS, Daniel CALLEJON donne procuration à Jean-Pierre PARIS, Fabienne FRAGIACOMO donne procuration à Henri PISTRE, Yoan BASTOS donne procuration à Michel SABLAYROLLES, Laurence MUDET donne procuration à Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, Martine GILMER donne procuration à Boukil HAMRIA,
MAZAMET : Françoise ROUQUETTE donne procuration à Olivier FABRE,

Étaient absents :

Muriel ALARY, Philippe GUÉRINEAU, José MUNOZ.

Secrétaire de séance : Sabrina REFFE

Délibération n° 2019/046

Équipements sportifs d'intérêt communautaire - Equipements sportifs d'intérêt communautaire - Equipements aquatiques - Révision des tarifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu les délibérations du 25 juin 2018 et du 24 septembre 2018 approuvant une refonde globale de la grille tarifaire des équipements sportifs communautaires applicables au 3 septembre 2018,

Considérant qu'après une année d'application, en fonction des remarques des usagers et des pratiques constatées, il convient d'adapter cette grille sur les points suivants :

- Pass'sport : augmentation du tarif de la carte trimestrielle,
- Création d'un tarif « activité à la séance »,
- Aquabike à l'unité : augmentation du tarif de la location.

Considérant la nécessité de créer un tarif applicable aux écoles primaires (extérieures au territoire de la Communauté d'agglomération), clubs, associations et autres établissements, sur la base du tarif régional actuel révisé chaque année en fonction de l'indice des loyers publié par l'INSEE (base 2ème trimestre de l'année précédente),

Considérant que le tarif des leçons individuelles de natation est inchangé depuis le 1^{er} juillet 2014,

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe pour L'Archipel, la piscine Caneton et le Centre aquatique applicable à compter du samedi 22 juin 2019,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application des tarifs, pour chacun des établissements.

La Commission Finances, dans sa séance du 1 avril 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve la modification de la grille tarifaire jointe en annexe, qui sera affichée à destination des usagers, pour L'Archipel, la piscine Caneton, ainsi que le Centre aquatique Mazamet, applicable à compter du samedi 22 juin 2019,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires à la bonne application des tarifs, pour chacun des établissements.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 17 avril 2019
Sous le n°81-248100430-20190415-lmc16014-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 17 avril 2019

Fait et délibéré à Castres, le 15 avril 2019

Pour extrait conforme,

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bugis'.

Pascal BUGIS

Tarifs - en euros

Applicable à compter du 22 juin 2019

<i>Les piscines et la patinoire</i>	Tarif résident	Tarif normal
Entrée unitaire		
Entrée « Adulte »		4,50
Entrée « Réduite »		3,50
«Supplément Eté » Archipel		1,00
Accès « Espace Bien-être » Centre aquatique		5,00
Forfait 10 accès « Espace Bien-être » Centre aquatique		40,00
Entrée groupe		
Entrée groupe piscine	2,65	3,30
Entrée groupe patinoire	4,20	5,30
Carte d'abonnement		
Carte 10 heures	19,50	24,40
Carte 10 entrées	32,00	40,00
Carte 30 entrées	77,00	96,30
Carte d'abonnement C.E.		
Carte 10 heures - C.E.	18,00	Non proposé
Carte 10 entrées - C.E.	29,60	Non proposé
Pass'sport		
Carte annuelle	236,00	295,00
Carte trimestrielle	70,00	88,00
Divers		
Perte de la clé d'un casier		2,00
Perte du bracelet « Espace Bien-être » Centre aquatique		4,00
Achat carte d'abonnement ou d'activité		1,00
Utilisation carte après la durée de validité (par unité)		1,00
Remplacement d'une carte d'abonnement (perte)		2,00
Location piscine ou patinoire (séance privée)		
Moins de 50 personnes (patinoire : ½ piste)	214,00	268,00
De 50 à 100 personnes	286,00	358,00
Plus de 100 personnes	357,00 (+1,00 par entrée au-delà de 150 personnes)	446,00 (+1,25 par entrée au-delà de 150 personnes)
Anniversaire		
Anniversaire, sans animateur, par personne		9,50
Anniversaire, avec animateur, par personne		13,00
Leçon individuelle (natation ou patinage)		
Leçon à l'unité		16,50
Forfait 10 leçons		150,00

<i>La patinoire</i>	Tarif résident	Tarif normal
Location de patins		
Location de patins à l'unité		2,20
Location de patins à l'unité - tarif samedi soir		1,00
Location de patins, les 10		20,00
Affutage de patins		4,10
Divers		
Visiteur		1,00

<i>La patinoire (suite)</i>	Tarif résident	Tarif normal
Etablissement primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
Par ½ piste	31,00	51,00
Groupe de moins de 10 personnes	Tarif groupe	
Animateur activités de glace	15,40	19,30
Professeur enseignant	17,90	22,40
Clubs de patinage		
1 heure de glace	41,00	82,00

<i>Les piscines</i>	Tarif résident	Tarif normal
Activités		
Carte annuelle ou Carte 30 activités	143,00	178,80
Carte 1 trimestre ou Carte 10 activités	50,00	62,50
Activité à la séance	5,00	
Location « Aquabike et + » à l'unité	3,80	
Location « Aquabike et + », les 10	25,00	31,00
Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
Ecole primaire	Gratuit	Tarif ligne d'eau +25%
Collège et lycée public	Tarif Région	
Autre établissement, club et association	Tarif ligne d'eau	Tarif ligne d'eau +25%
MNS enseignant	17,90	22,40
Divers (horaires décalés et sans surveillance, stage)		
Par 2 lignes d'eau	Tarif ligne d'eau	Tarif ligne d'eau +25%

<i>Les salles et emplacements publicitaires</i>	Tarif résident	Tarif normal
Salle de réunion		
Par ½ journée	20,50	26,00
Salle polyvalente (Archipel)		
1 heure, hors glace	20,50	25,50
1 heure, en glace	81,50	102,00

		Sans aménagement et jauge inf. à 970 places	Avec aménagement et/ou jauge sup. à 970 places
Manifestation organisée par une association ou collectivité de la CACM, par ½ journée ou par soirée	Hors séance publique	255,00	510,00
	En séance publique	510,00	1 020,00
Pour toute autre manifestation, par journée	Hors séance publique	1 940,00	2 350,00
	En séance publique	2 450,00	2 860,00
Emplacement publicitaires			
Affichage sur lice patinoire contre tribune	205,00	256,00	
Affichage sur lice patinoire face tribune et autres	715,00	895,00	

<i>Les aires couvertes Lapeyrouse</i>	Tarif résident	Tarif normal
Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés		
Ecole primaire	Gratuit	Tarif gymnase +25%
Collège et lycée public	Tarif Région	
Autre établissement, club et association	Gratuit	Tarif gymnase +25%

Conditions générales de vente

Les piscines et la patinoire

Entrée « Réduite » s'applique :

- aux personnes de 3 à 18 ans inclus, étudiants et apprentis (sur présentation d'un justificatif),
- lors d'ouverture partielle des installations (fermeture d'un bassin) ou d'opération promotionnelle,
- aux titulaires du « Pass tourisme en ville - Castres » pour L'Archipel,
- aux résidents du camping de Gourjade pour L'Archipel et du camping de La Lauze pour le Centre aquatique,
- aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité (CMI invalidité) ou de la carte invalidité.

L'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à **2 ans inclus**.

« **Supplément Été** » s'applique à la piscine L'Archipel en horaires d'été et bassins extérieurs ouverts.

Accès « Espace Bien-Être » pour le Centre aquatique, réservé aux adultes (18 ans et plus, sur présentation d'un justificatif), entrée piscine non comprise, contre remise d'une consigne (ex. clés, pièce d'identité...).

Entrée groupe : à partir de 10 personnes, réservation obligatoire. Durée maximale de présence dans l'établissement : 2h30. Possibilité de paiement différé, sur présentation d'un bon de commande. Pour l'entrée groupe à la patinoire, location des patins incluse. Ce tarif s'applique aux groupes de moins de 10 personnes des établissements spécialisés utilisateurs à l'année.

Tarif résident : s'applique aux personnes physiques habitant l'une des communes de la CACM et sur présentation d'un justificatif de domicile au nom de l'usager de moins d'un an (facture d'eau, gaz, téléphone, taxe d'habitation, avis d'imposition...) et d'une pièce d'identité avec photo au nom de l'usager en cours de validité. S'applique également aux groupes dont le siège est situé sur l'une des communes de la CACM.

Le tarif normal s'applique dans tous les autres cas.

Carte d'abonnement : 10 ou 30 entrées (carte non nominative) ou 10 heures (carte nominative), valable 18 mois à partir de la première utilisation, pour la piscine et la patinoire L'Archipel, le Centre aquatique.

Carte C.E. : tarif préférentiel réservé aux adhérents des groupements (CE, amicale, entreprise, administration...) basés sur le territoire de la CACM ayant signé une convention avec la CACM, sur présentation d'un justificatif avec photo.

Pass'sport : carte nominative, valable à partir de la première utilisation (13 mois pour la carte annuelle et 92 jours pour la carte trimestrielle), pour l'entrée piscine et patinoire de L'Archipel et piscine du Centre aquatique. Pour les résidents, sont offerts : la location de patins, la location d'aquabike et l'accès à l'espace bien-être.

Divers : l'achat ou la perte de la carte (réutilisable), du bracelet (espace bien-être) ou l'utilisation de la carte au-delà de la durée de validité est facturée, ainsi que la perte de la clé du casier des vestiaires.

Location piscine ou patinoire (séance privée) : durée 2 heures. Jeudi soir pour la patinoire (animation sono, location de patins inclus, pas de spectateurs) et vendredi ou samedi soir pour la piscine (bassins intérieurs ou extérieurs). Sur réservation et selon disponibilités.

Anniversaire : à la piscine (Archipel et Centre aquatique) ou la patinoire (L'Archipel), avec animateur pour 6 enfants minimum à 12 maximum, à partir de 6 ans, durée 2 heures 30. Si 2 anniversaires sont organisés par la même personne, de 14 enfants minimum à 18 maximum, encadré par 2 animateurs. Possibilité d'anniversaire sans animateur pour un groupe de 6 enfants minimum et 12 maximum, sous la responsabilité des parents (gratuité pour 2 parents).

Sur réservation par paiement d'un acompte correspondant à 3 enfants et selon disponibilités.

Leçon individuelle (natation ou patinage) : durée 30 min, maximum de 2 élèves simultanément, entrée non comprise, à l'unité ou forfait de 10 leçons. Sur réservation et selon disponibilités.

Carte de fidélité : gratuite, nominative, réservée aux habitants de la CACM, sur présentation d'un justificatif, pour 10 entrées (unitaire ou carte d'abonnement) utilisées dans n'importe quel site, la 11ème entrée est gratuite.

La patinoire

Affûtage de patins : en fonction des disponibilités.

Visiteur : réservé à un adulte accompagnant un enfant de 10 ans et moins, hors groupes.

Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés : séances avec patins, en fonction du nombre de personnes. ½ piste pour 35 patineurs au maximum. Intervention possible d'un animateur activités de glace ou d'un professeur enseignant, sur réservation et selon disponibilité.

Clubs de patinage de la ville de Castres : tarif horaire pour les créneaux non compris dans le planning défini en début de saison, patins et sono inclus.

Les piscines

Activités : les modalités d'inscriptions et de réservation sont détaillées dans un document disponible à l'accueil de chacun des établissements et sur le site internet de la CACM. Les cartes 10 ou 30 activités sont valables 18 mois à partir du jour de la vente, la carte annuelle est valable pour la saison en cours (septembre à juin) et la carte 1 trimestre est valable 3 mois.

Activité à la séance : selon disponibilités, entrée non comprise.

Location « Aquabike et + » : location de vélo ou autre équipement (selon disponibilité) d'1/2 heure, sur réservation le jour même, selon créneaux disponibles. Réservé aux personnes de 18 ans et plus.

Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés : sur réservation et signature d'une convention. Pour L'Archipel et le Centre aquatique, le bassin ludique (pataugeoire incluse) est l'équivalent de 1 ou 2 lignes d'eau, en fonction des effectifs.

Tarif Région : le tarif (tarif de la Région Occitanie) s'entend par séance et par ligne d'eau, dans la limite de 2 lignes d'eau par classe.

Tarif ligne d'eau : le tarif s'entend par séance et par ligne d'eau. Pour information, ce tarif, révisé tous les ans en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, base 2nd trimestre de l'année précédente, était de 30,46 € pour l'année 2018/2019.

MNS enseignant : mise à disposition gratuite pour les écoles primaires de la ville siège de l'établissement (en fonction des disponibilités). Tarif par créneau (maxi. 1 heure).

Clubs de natation : Pour les clubs non-résidents s'applique le tarif ligne d'eau (en fonction des disponibilités).

Divers (horaires décalés et sans surveillance) : selon disponibilité et par convention, mise à disposition de lignes d'eau, sur des créneaux horaires décalés (début de journée ou soirée) et sans surveillance ni sécurité de la part de l'établissement, celles-ci étant à la charge et sous la responsabilité du preneur : application du tarif ligne d'eau, par tranche horaire de 2 lignes d'eau et pour 20 personnes maximum. Selon disponibilités

Les salles et emplacements publicitaires

Salle de réunion : sur réservation et selon disponibilité. Gratuit pour les clubs résidents (L'Archipel et le Centre aquatique) et pour la société gérant le restaurant (L'Archipel).

Salle polyvalente (Archipel) : Mise à disposition de la salle, en et hors période de glace.

Mise à disposition, sans aménagement ni intervention technique et jauge inférieure à 970 places :

- Pour une manifestation à but non lucratif organisée par une association ou collectivité de la CACM, hors ou en séance publique, tarif par demi-journée ou soirée, nettoyage des installations non-inclus ;
- Pour toute autre manifestation, hors ou en séance publique, tarif par journée.

Mise à disposition avec aménagement et intervention technique ou jauge supérieure à 970 places :

- Pour une manifestation à but non lucratif organisée par des associations ou des collectivités de la CACM, hors ou en séance publique, tarif par demi-journée ou soirée, nettoyage des installations non-inclus ;
- Pour toute autre manifestation, hors ou en séance publique, tarif par journée.

Divers : vente à l'accueil de billets d'un spectacle (par convention) : participation aux frais de vente de la billetterie (par billet vendu).

Emplacements publicitaires (L'Archipel) : panneaux d'une taille maximale de 1m x 3 m (lices patinoire et piscine), faces latérales surfaceuse et cabine son. Ces tarifs pourront être acquittés en numéraire, en matériel ou en prestation de service.

Mise à disposition des clubs résidents de la patinoire et de la piscine d'emplacements pour une commercialisation directe de 2 espaces maximum, en fonction des disponibilités, dans le cadre de la convention annuelle.

D'autres espaces peuvent être mis à disposition, selon négociation avec des partenaires.

Les aires couvertes de Lapeyrouse

Etablissements primaires, secondaires, supérieurs et spécialisés : sur réservation et signature d'une convention.

Tarif Région : le tarif (tarif de la Région Occitanie) s'entend par classe et par heure.

Tarif gymnase : le tarif s'entend par séance. Pour information, ce tarif, révisé tous les ans en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, base 2nd trimestre de l'année précédente, était de 14,21 € pour l'année 2018/2019.

Autre établissement, club et association: Tarif gymnase pour les non-résidents (en fonction des disponibilités).